

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 2 mars 2009, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Étaient absents : Madame Marise Poulin.
Monsieur Michel Bolduc.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

21-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que l'ordre du jour de la présente
session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

22-2009

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le procès-verbal de la séance
régulière du 2 février 2009 soit adopté tel
que présenté.

ADOPTÉ

23-2009

PROJET MULTI-AVENTURES

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la Municipalité de Saint-
Victor participera pour un montant de 1 000,00
\$ au projet multi-aventures. L'argent pour ce
projet sera déboursé lors de l'inscription des
jeunes qui participeront à Multi-aventures.

ADOPTÉ

24-2009

**DEMANDE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
LE TREMPLIN**

ATTENDU la lettre reçue du Conseil
d'établissement de l'école le Tremplin pour
avoir 30 heures de glace, au Stade
Multifonctionnel, pour la somme de 1 000,00 \$.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à la majorité des membres du Conseil, de donner au Conseil d'établissement de l'école le Tremplin l'autorisation d'utiliser le Stade Multifonctionnel pendant 30 heures pour la somme de 1 000,00 \$.

Monsieur Steve Plante se retire de la table du Conseil pour la raison qu'il est le Président du Conseil d'établissement de l'école le Tremplin.

ADOPTÉ

25-2009

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE LE TREMPLIN

ATTENDU la demande d'aide financière par le Conseil d'établissement de l'École le Tremplin pour que les élèves de l'école écrivent un livre.

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à la majorité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor participera pour un montant de 250,00 \$ en guise de participation financière pour que les élèves de l'école le Tremplin produisent un livre.

Monsieur Steve Plante se retire de la table du Conseil pour la raison qu'il est le Président du Conseil d'établissement de l'école le Tremplin.

ADOPTÉ

26-2009

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MOISSON BEAUCE

ATTENDU la demande d'aide financière par Moisson Beauce.

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-

Victor participera pour un montant de 50,00 \$ en guise d'aide financière à Moisson Beauce.

ADOPTÉ

27-2009

DEMANDE DE LA FABRIQUE DE SAINT-VICTOR

ATTENDU la demande de la Fabrique de Saint-Victor pour que la Municipalité commandite le gala des talents de chez nous.

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à la majorité des membres du Conseil, que la Municipalité ne commanditera pas le gala des talents de chez nous, organisé par la Fabrique de Saint-Victor, mais par contre elle participera pour un montant de 5 000,00 \$ pour la géothermie.

Monsieur Steve Plante est contre cette résolution.

ADOPTÉ

28-2009

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU - GILLES BEAUDOIN

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser l'Inspecteur Municipal à faire le nécessaire pour raccorder au réseau municipal le futur garage de Monsieur Gilles Beaudoin, cadastre numéro 218-67.

ADOPTÉ

29-2009

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Gaz Métro	1	817,48	\$
Orizon mobile		118,52	\$
Téléphone St-Victor		758,62	\$
Hydro-Québec	2	341,54	\$
Filatures J.A. Duval		90,30	\$
GE Canada Équipement		955,60	\$
Hydro-Québec	3	157,21	\$
Hydro-Québec	7	893,76	\$
Hydro-Québec		324,92	\$
Poste Canada		814,51	\$
Telus Mobilité		246,50	\$
Hydro-Québec		33,45	\$
CNH Capital		714,04	\$
Pitneyworks		257,23	\$
Cordonnerie Bureau		188,48	\$
Excavation A. Gosselin	1	341,23	\$
Alliance Coop	9	008,84	\$
Debb		98,28	\$
Magasin Coop		119,21	\$
Centre électrique de Beauce		134,44	\$
Garage Marc Bureau		304,28	\$
Garage Alain Bolduc		3,33	\$
Biolab		711,23	\$
Centre du Camion		943,72	\$
Ateliers F.L.P.H.	1	655,19	\$
Supérieur propane		698,36	\$
M.R.C. Robert-Cliche	6	861,01	\$
Veilleux et Fils		29,07	\$
Extincteurs Kaouin		28,22	\$
Garage Gilles Roy		22,20	\$
Les Pneus Beaucerons	3	745,02	\$
Armand Lapointe Équipement		801,72	\$
Sifto	6	052,21	\$
Industries Wajax		168,41	\$
Garage Bizier		437,53	\$
Impressions de Beauce		405,23	\$
Au Paradis de la Fleur		158,02	\$
Ferme Donald Vachon		323,76	\$
Atelier d'usinage LB		29,92	\$
Hydraulique Service		169,72	\$
DRL Beaudoin	2	125,44	\$
Editions Yvon Blais		272,95	\$
Aréofeu	1	697,33	\$
Centre Laser du Parc		53,88	\$
Orizon Mobile		29,76	\$
Industrie Canada	1	021,00	\$
Entreprise Gasden		297,53	\$
Mario Mathieu, Notaire		841,69	\$
Louise Binet pharmacienne		96,00	\$
Fonds l'information Foncière		9,00	\$
Garage Denys Groleau		11,29	\$
Aqua Beauce		16,00	\$
Strongco		365,05	\$
Sogetel		33,81	\$
Plamondon Camquip		422,15	\$
Distribution Daki		110,28	\$

Service 10-10	338,63 \$
Traction St-Georges	1 647,48 \$
Linde	214,04 \$
LVM TEchnisol	615,62 \$
Sylvain Bilodeau	15,80 \$
Sérigraphie Drummond	790,13 \$
Harold Bureau	15,00 \$
Jérôme Bélanger	15,00 \$

ADOPTÉ

30-2009

FINALISATION ET AMÉLIORATION DE L'AUTOROUTE 73

ATTENDU que l'autoroute 73 est un grand chantier non terminé ou encore mal configuré pour la partie construite à deux (2) voies avec une voie de dépassement occasionnelle;

ATTENDU que plusieurs accidents mortels ou matériels ont lieu régulièrement sur le tronçon à deux (2) voies de l'autoroute 73;

ATTENDU que nous sommes assurés que la sécurité et la sûreté de l'autoroute 73 sont une priorité du gouvernement du Québec et qu'en ce sens, une intervention rapide doit être apportée;

ATTENDU que le gouvernement du Canada a annoncé en septembre 2008, une contribution pouvant atteindre un maximum de 75 millions afin de construire et d'améliorer l'autoroute 73 entre Sainte-Marie et Saint-Joseph-de-Beauce dans les buts de sauver des vies, d'accroître l'efficacité du réseau routier et de favoriser le développement économique de la Beauce;

ATTENDU que le gouvernement du Canada et du Québec ont conclu et signé le 3 septembre 2008 une entente-cadre au terme de chantiers Canada;

ATTENDU qu'il y a lieu que le ministère des Transports du Québec agisse afin de sauver des vies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Luc Plante, appuyé par Monsieur le Conseiller Harold Bureau et il est unanimement résolu :

De demander au ministère des Transports du Québec de finaliser les travaux de construction de l'autoroute 73 et de construire cette autoroute à quatre (4) voies, de Sainte-Marie à Saint-Joseph-de-Beauce.

De demander que ces travaux se réalisent à court terme considérant le grand nombre d'accidents mortels et matériels.

ADOPTÉ

31-2009

ACCEPTATION DE PLAN D'INTERVENTION - CONDUITE D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor a pris connaissance du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, élaboré par M. Denis Fortin, ing. de la firme Les Consultants FBG inc. et qu'il accepte, afin de soumettre au MAMR pour approbation, ledit Plan d'intervention.

ADOPTÉ

32-2009

AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT DE CHIENS

Le Conseiller Luc Plante, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente concernant les animaux (chiens).

ADOPTÉ

33-2009

AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT PERMIS DE CHEMIL

Le Conseiller Harold Bureau, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente concernant l'émission des permis de chenil.

ADOPTÉ

34-2009

DEMANDE DE SOUMISSION POUR ASPHALTAGE ET RAPIÉÇAGES

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions à la tonne pour la pose béton bitumineux et de rapiéçages dans les rues de la Municipalité de Saint-Victor aux entrepreneurs suivants :

- Pavage Sartigan
- Pavages de Beauce
- Pavage Jean-Luc Roy
- Pavage Abénaki
- Pavage Beauce Amiante

L'assiette de rue devra être préparée pour recevoir l'asphalte. L'asphalte devra être étendue à l'aide d'un profileur compacteur et roulée, le tout selon les règles de l'art. Les soumissions seront reçues sous enveloppes scellées et identifiées SOUMISSION POUR ASPHALTAGE au bureau de la Municipalité de Saint-Victor, 287 rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 16h00, le 1 mai 2009, pour être ouvertes lundi le 4 mai 2009, jour de la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

35-2009

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RÉHABILITATION TUYAU D'AQUEDUC

Le Conseiller Harold Bureau, donne avis de motion qu'un règlement d'emprunt sera adopté à une séance subséquente concernant la réhabilitation du tuyau d'aqueduc à partir du réservoir jusqu'à la rue Doyon.

ADOPTÉ

36-2009

LOCATION GARAGE TRUSS-M

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, de louer le garage sur le terrain
de la compagnie Truss-M pour la somme de
700,00 \$ par mois.

ADOPTÉ

37-2009

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance soit ajournée à
lundi le 9 mars à 19h00.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRETARE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 9 mars 2009, à 19:00 heure, à l'Hôtel de
Ville de Saint-Victor, se tient une séance
d'ajournement du Conseil Municipal de Saint-
Victor à laquelle sont présents, Madame la
Conseillère, Marise Poulin, Messieurs les
Conseillers, Luc Plante, Steve Plante, et
Harold Bureau, formant quorum sous la
Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Étaient absents : Messieurs Michel Bolduc et
Jérôme Bélanger.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

38-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

39-2009

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DES JEUNES

ATTENDU la demande d'aide financière de la Maison des jeunes de Saint-Victor pour leur compétition de snowbord.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de participer à la demande financière de la Maison des jeunes, pour l'organisation de leur compétition de snowbord, pour un montant de 80,00 \$.

ADOPTÉ

40-2009

DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT - RÉPÉRATION PONT # 859

ATTENDU que le pont #859 Route de Tring est situé sur une route de comté, donc utilisé par des citoyens de plusieurs municipalités;

ATTENDU que le pont # 859 est mitoyen avec la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus;

ATTENDU de l'état avancé de détérioration de ce pont et du danger de l'infrastructure pour la sécurité de plusieurs citoyens résidants, saisonniers, agricoles et de tous autres genres de transport;

ATTENDU que le Ministère des Transports vient d'aviser, par téléphone, le Directeur Général que le tonnage de ce pont va descendre à 5 tonnes et dans un avenir rapproché.

ATTENDU que ce chemin est entretenu, hiver comme été, par les camions municipaux qui pèsent plus de 5 tonnes. De plus, cette fermeture ou cette diminution de tonnage va enclaver le producteur agricole au pied du pont;

Pour ces raisons il est :

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor demande à la ministre des Transports, Madame Julie Boulet, d'affecter les sommes nécessaires à la réfection totale du pont # 859 Route de Tring.

ADOPTÉ

41-2009

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SOUMISSION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 70-2008

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, unanimement, que la Municipalité de Saint-Victor accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire des Sommets de la Beauce pour un emprunt au montant de 268 200,00 \$, en vertu du règlement numéro 70-2008, aux prix de 100 % échéant en série de 5 ans comme suit :

12 300 \$	4.35 %	17 mars 2010
13 000 \$	4.35 %	17 mars 2011
13 600 \$	4.35 %	17 mars 2012
14 300 \$	4.35 %	17 mars 2013
215 000 \$	4.35 %	17 mars 2014

ADOPTÉ

42-2009

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor se propose d'emprunter par billets un montant total de 268 200 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 70-2008.

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations.

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que les billets seront signés par le Maire et le Directeur Général/secrétaire-trésorier.

Que les billets seront datés du 17 mars 2009.

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 12 300 \$
2. 13 000 \$
3. 13 600 \$
4. 14 300 \$
5. 15 100 \$
- 5 199 900 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans à compter du 17 mars 2009, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 70-2008 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

43-2009

AVIS DE MOTION - ACHAT DE CAMIONS

Le Conseiller Harold Bureau, donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 76-2009 sera adopté à une séance subséquente concernant l'achat d'un camion neuf auto pompe citerne 2009, et d'un camion 6 X 6 pour la voirie municipale.

ADOPTÉ

44-2009

LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance d'ajournement soit
levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER